



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 01 FÉVRIER 2021 À 09H00
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Didier GUEVEL, Vice-Président - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Christiane AKNOUCHE, Vice-Présidente - Jean-Pierre LECHAPTOIS, Vice-Président - Jean-Robert POLLET, Vice-Président - Cathy CAUCHIE, Vice-Présidente - Tony FIDAN, Vice-Président - Roland PY, Vice-Président - Jean-Charles BOCQUET, Vice-Président

Absent(s) excusé(s) :

Benoit JIMENEZ, Président - Claude TIBI, Vice-Président - Nicole BERGERAT, Vice-Présidente

Assistaient également :

Éric CHANAL, Directeur Général - Pascale MARTY, Directrice Générale Adjointe, Administration et Ressources - Déborah TANGUY, Directrice Générale Adjointe, Gestion de Projets et Célia DUBERTRAND, Adjointe à la Directrice Générale Adjointe, Administration et Ressources

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Didier GUEVEL indique qu'en l'absence de Benoit JIMENEZ, il assurera la présidence du bureau. Il laisse la parole à Pascale MARTY qui quittera ses fonctions le 12 février 2021 au soir.

Pascale MARTY, après avoir fait part du plaisir qu'elle a eu à travailler avec les Élus du SIAH, qui sont motivés et ce, malgré la vocation technique du SIAH, remercie les élus d'avoir permis la prise de fonctions de Célia DUBERTRAND un mois avant son départ. La durée de tuilage d'un mois est nécessaire et suffisante afin d'appréhender proprement la gestion de dossiers complexes.

1) Bureaux syndicaux

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 18 janvier 2021

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2021

Monsieur Didier GUEVEL présente l'agenda des Élus.

2) **Gestion politique**

Comité syndical : ordre du jour, note explicative de synthèse

Monsieur Didier GUEVEL passe en revue les différents points de l'ordre du jour et laisse la parole à l'administration pour l'exposé des précisions.

Élections des représentants du personnel

Christiane AKNOUCHE, après avoir indiqué que les élections se sont très bien déroulées, fait part de l'élection du Syndicat Autonome du SIAH avec les agents suivants : Nicolas GERBE, délégué de liste, Loïc PUYRAIMOND, délégué de liste adjoint, Martin VAN-BIESBROECK, Adrien DE WIT, Claire DARMAIS et Eloïse GAILLARD, suppléants.

Le bureau prend acte de cette élection.

Élections formation restreinte de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI)

Après présentation du dossier Didier GUEVEL, le bureau donne son accord pour que Didier GUEVEL soit candidat à l'élection de la CDCI en formation restreinte.

3) **Procédures juridiques**

Attribution de marchés publics :

Marché public de travaux de réhabilitation du collecteur communal d'eaux usées de la Rue de Nieuport sur le territoire de la commune de SARCELLES (OPE SARC 146)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.

Marché public de travaux de réhabilitation par l'intérieur des collecteurs intercommunaux d'eaux usées sur le territoire de la commune d'ÉZANVILLE (OPE 497)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à BARRIQUAND pour un montant de 92 631,85 € HT et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

Jean-Charles BOCQUET demande des informations au sujet des écarts de prix entre les estimations par les services et les montants des offres des entreprises.

Déborah TANGUY répond que les écarts de prix s'expliquent sur les prix du chemisage et du fraisage.

Éric CHANAL complète en expliquant quel est le contexte actuel du marché et la nécessité de maintenir une qualité dans la réalisation du besoin.

Marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation de diagnostic (amiante, hydrocarbures aromatiques polycycliques et plomb) (Marché n° 11-20-43)

Après exposé par Déborah TANGUY et Éric CHANAL et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à GÉOCAPA pour un montant basé sur un besoin moyen de 25 053,50 € HT et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

Marché public d'étude relatif à l'identification d'une structure porteuse du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer (Marché n° 14-19-06) – Avenant n°2

Après exposé par Éric CHANAL de la vocation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, de l'objet de l'étude, le Bureau donne son accord au Président pour la signature de l'avenant n° 2 accordant un délai supplémentaire de 6 mois de réalisation de l'étude, sans incidence financière.

Définition de critères de marchés publics :

Marché public de travaux pour l'enlèvement des dépôts illicites sur le site du bassin de VAL LEROY

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Éric CHANAL, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 30 % valeur technique, 70 % prix.

Demandes de subvention :

Demande de subvention investissement la Région Île-de-France pour l'enlèvement des dépôts illicites sur le site du bassin de VAL LEROY

Après exposé de l'objet par Éric CHANAL, le Bureau donne son accord pour le dépôt des demandes de subventions avec la Région Île-de-France, le Département du VAL D'OISE.

Éric CHANAL alerte les élus sur la question de la pérennité des dispositifs qui seront mis en place afin d'asseoir un soutien des financeurs.

Jean-Charles BOCQUET va aborder le sujet avec les agriculteurs, concernés au premier plan.

Maurice MAQUIN indique qu'il y a des difficultés sérieuses pour réunir l'ensemble des agriculteurs exploitants et les propriétaires et qu'à son sens, il faudrait que chaque collectivité impulse une démarche. Une charte d'utilisation du site pourrait être mise en place. Il se propose de communiquer aux membres du Bureau la charte utilisée sur la commune de VILLIERS-LE-BEL.

Roland PY confirme qu'il faut gérer au plus près et que ce sont les communes qui sont les mieux placées. Il y a des dispositifs qui permettent de cibler, par satellite, des objets de dimensions de 30 cm x 30 cm. Il faudrait trouver un système conjoint.

Jean-Charles BOCQUET, après avoir fait part de son expérience, propose de laisser un double des clefs aux agriculteurs et de donner des consignes claires. Il propose un retour d'expérience avec le SIGIDURS, via la Commission déchets sauvages.

Didier GUEVEL propose la mise en place de barrières automatiques avec des télécommandes.

Christiane AKNOUCHE demande si des dispositifs de vidéosurveillance sont prévus.

Éric CHANAL répond que les choix des dispositifs d'alerte et de sécurisation pourront être abordés dans un second temps mais que la priorité est à la mise en place de dispositifs anti-intrusion et à la bonne utilisation par les usagers.

Le bureau prend acte des actions menées et à mener.

ASSAINISSEMENT

Retour sur la réunion du 19 janvier 2021 relative au démarrage des travaux de la canalisation de transfert de la station de dépollution jusqu'au GARGES-EPINAY

Roland PY et Déborah TANGUY ont participé à la réunion. L'entreprise propose un nouveau matériau qui est actuellement à l'étude et a proposé un planning de réalisation de l'opération. Après avoir présenté les caractéristiques du matériau, elle fait part des incidences financières potentielles pour 302 000 € HT.

Roland PY indique que des organismes interprofessionnels pourraient subventionner l'entreprise et faire répercuter la baisse du coût sur le SIAH.

Maurice MAQUIN, après avoir rappelé son soutien sur toute démarche de développement durable, fait part de sa surprise sur la démarche proposée par l'entreprise.

Roland PY explique que les offres datent de plusieurs années.

Éric CHANAL, après avoir confirmé que les offres ont été déposées il y a un temps certain, expliqué les raisons de la non-attribution de ce marché, énoncé que ces travaux conditionnent la bonne exécution de l'extension de la station de dépollution, indique que ce décalage dans le délai peut être de nature à expliquer en partie la présentation du nouveau matériau à ce moment précis. Cela étant, toutes les conditions techniques ne sont pas réunies pour certifier à ce jour la qualité du matériau. En tout état de cause, il ne souhaite pas être mis face aux faits, qui plus est quand il est demandé de l'argent supplémentaire au SIAH. Par ailleurs, même s'il souscrit aux enjeux environnementaux, la perspective d'une « première mondiale » ne doit pas justifier n'importe quel surcoût, et plus encore, éluder l'absence de marge de manœuvre en matière de délai sur ce projet eu égard à l'interface cruciale avec les travaux d'extension de la station. La sécurité technique du projet doit prévaloir et il est donc absolument nécessaire d'obtenir de l'entreprise bien plus d'éléments et d'engagements.

Jean-Robert POLLET fait part de l'existence d'agrément relatifs au ciment.

Didier GUEVEL est d'accord avec Éric CHANAL sur la politique commerciale de certaines entreprises, ce qui n'est pas acceptable.

Christiane AKNOUCHE demande si le SIAH est en mesure de temporiser jusqu'à ce que le matériau soit éprouvé.

Déborah TANGUY, après avoir répondu par la négative sous réserve de confirmation, répond qu'a priori non et qu'il y a un contrôleur technique dont le rôle est de vérifier la bonne exécution du chantier.

Jean-Pierre LECHAPTOIS, après avoir constaté que le SIAH peut potentiellement prendre un risque, indique que le SIAH peut être en mesure de demander une contrepartie au lieu de payer un surcoût.

Éric CHANAL indique qu'une fois prise en considération à sa juste valeur la question du risque lié à l'utilisation d'un nouveau matériau, en fonçage à 15/20 m de profondeur, force est de reconnaître que le SIAH a l'opportunité de se valoriser aussi grâce à un matériau bas carbone, et que cela fait sens au regard de la vocation énergétique de la station de dépollution.

Le bureau prend acte du suivi en Bureau de ce dossier.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Retour sur la réunion du 26 janvier 2021 avec Monsieur le Maire de GONESSE concernant la renaturation du Croult dans la traversée de GONESSE

Jean-Pierre LECHAPTOIS, après avoir rappelé l'objectif du projet au regard de la trame verte et bleue, fait part des actions menées et à mener et des difficultés liées au fait que le Croult est canalisé.

Déborah TANGUY indique que le SIAH a prévu, dans les orientations budgétaires 2021, le lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre sur le tronçon de la traversée de GONESSE par le Croult, étude qui durera nécessairement quelques années.

Maurice MAQUIN se satisfait de la collaboration existante dans ce domaine entre la commune et le SIAH.

Didier GUEVEL demande des informations au sujet du projet de réouverture du Petit Rosne à SARCELLES.

Éric CHANAL, après avoir indiqué l'état d'avancement du dossier, met en évidence que la gestion du foncier ICADE doit être vu prochainement avec Monsieur le Maire de Sarcelles.

FINANCES

Échanges entre le SIAH et l'Agence France Locale le 26 janvier 2021

Après présentation de l'Agence France Locale, du fait que les Syndicats ont désormais accès à l'AFL, des taux pratiqués, le bureau prend acte des frais d'adhésion qui se montent à 50 000 euros pour le budget principal, eaux pluviales, GÉMAPI.

Jean-Charles BOCQUET indique que deux communes situées sur le périmètre du SIAH bénéficient de prêts d'AFL.

Retour sur la réunion du vendredi 29 janvier 2021 avec Monsieur le Comptable Public de GONESSE

Le bureau prend acte de la tenue de cette réunion, sous la présidence de Claude TIBI, avec les principaux points de l'ordre du jour et de la qualité du travail fourni par le service comptabilité du SIAH.

COMMUNICATION

Report du Colloque France Nature Environnement/VAL D'OISE Environnement au 7 octobre 2021 prévu initialement le 8 avril 2021

Le bureau prend acte du report du colloque France Nature Environnement.

Invitation dimanche 30 mai 2021 – Marche de la Rivière avec l'Association Sarcelloise de Sauvegarde et d'Aménagement des Rivières et des Sites (ASSARS)

Le bureau prend acte de la marche de la Rivière avec l'Association Sarcelloise de Sauvegarde et d'Aménagement des Rivières et des Sites prévue le 30 mai 2021.

Fin de la réunion de bureau à 11h00

Prochaine réunion de bureau lundi 15 février 2021 à 9h00